



## 11.2.3.6 FOUILLE

// SÛRETÉ

DURÉE : 3H30

*Formation des personnes qui effectuent la fouille de sûreté d'aéronefs.*

<b>Public concerné</b>	responsables sûreté, superviseurs, agents de sûreté
<b>Durée</b>	3h30, hors évaluation
<b>Lieu</b>	en centre de formation ou chez le client
<b>Encadrement</b>	formateur certifié DGAC
<b>Dispositif de suivi</b>	feuille de présence signée par journée et attestation individuelle délivrée en fin de stage
<b>Validation</b>	- évaluation (15 min.) sous forme de QCM avec 1 bonne réponse - note minimale : 12/20 - délivrance d'une attestation individuelle après réussite

### DÉROULEMENT DU PROGRAMME

- Connaissance des dispositions légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs
- Connaissance de la configuration du ou des types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté
- Aptitude à identifier les articles prohibés (incluant la présentation et la manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, ainsi que de simulants d'explosifs et d'engins explosifs improvisés factices)
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.



IATA PREMIER CIRCLE MEMBER



ICAO

TRAINAIR  
PLUS

FULL MEMBER

cmaciv.com